



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du 24 juin 2013
Hôtel de Ville de Quimper
Présidée par M. Bernard POIGNANT

Membres présents ayant voix délibérative :

Bernard Poignant, Hervé Herry, Marc Andro : Quimper Communauté
Jean-Claude Sacré : Concarneau Cornouaille Agglomération
Claude BELLIN : CC Châteaulin-Porzay
Jean-Paul Cozien, Jean-Hubert Pétilion : CC Pays glazik
Jos Le Gall : Douarnenez Communauté
Nicolas Morvan, Alain Penneç, André Fraval : Cocopaq
Claude Ravalec : CCIQC

Membres ayant donné pouvoir à des membres présents

Michel Canévet: CC haut Pays Bigouden
Jean-Paul Le Pann, CC Pays Glazik
Michel Guéguen : Chambre de métiers
Rémi Bernard, Martine Le Goff : Douarnenez Communauté
André Fidelin, Isabelle Biseau : Concarneau Cornouaille Agglomération

Membres présents sans voix délibérative :

Nicole Ziegler : Conseil Général
Jean-Claude Lessard : Conseil régional

Participaient également :

Yves Malhomme : agent comptable du GIP
François Martin : DDTM
François Clément : CCIQC
Daniel Le Bigot : Quimper Communauté
Laëtitia Pelloquin : CC Pays Glazik
Ronan Marcel, Laurent Bruchon, Luc Mallet, Betty Robert, Maryse Brégeon, Emmanuelle Hervé, Aurélie Lélías, Véronique Le Guen : Quimper Cornouaille développement

Compte-rendu de réunion

Bernard Poignant constate que le quorum est atteint : sur 34 membres 12 sont présents et 7 ont donné pouvoir à des membres présents. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut donc valablement délibérer à la majorité requise.

Le président indique qu'il s'agit de délibérer sur les dernières opérations comptables de la liquidation du GIP et il donne la parole à l'agent comptable, Yves Malhomme.

Yves Malhomme présente le compte de gestion du GIP qui est conforme à ce qui était attendu, la seule opération réelle en dehors des indemnités du comptable ayant été le coût de l'annonce de dissolution du GIP devant permettre à d'éventuels créanciers de se manifester.

Les délibérations à prendre concernent le compte de liquidation, les dernières opérations d'ordre et le reversement du solde de la trésorerie à Quimper Cornouaille Développement.

Yves Malhomme présente les délibérations qui sont soumises au vote de l'assemblée.

Sans opposition ni abstention, elles sont toutes adoptées à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 9h45.

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Séance du 24 juin 2013
Hôtel de Ville de Quimper**

DELIBERATION N° 25 AG 14

Approbation du compte de liquidation du GIP « Pays de Cornouaille ».

L'assemblée générale approuve les résultats du compte de liquidation du GIP « Pays de Cornouaille. »

Ces résultats sont les suivants :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Titres de recettes émis (b)			
Réductions de titres (c)			
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	63 431,49	633,64	64 065,13
Recettes nettes (d=b-c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		45 902,00	45 902,00
Mandats émis (f)	18 163,13	45 268,36	63 431,49
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h=f-g)			
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent			
(h-d) Déficit	-18 163,13	-45 268,36	-63 431,49

RESULTAT D'EXECUTION				
	Résultat de clôture 2012	part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2013
Investissement	12 197,70	-18 163,13		-5 965,43
Fonctionnement	51 233,79		-45 268,36	5 965,43
TOTAL	63 431,49	-18 163,13	-45 268,36	0,00

Le résultat cumulé de clôture 2013 du compte de liquidation est donc bien soldé.



Le Président

Bernard POIGNANT

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Séance du 24 juin 2013
Hôtel de Ville de Quimper**

DELIBERATION N° 26 AG 14

Affectation du boni de liquidation.

L'assemblée générale constate que le solde de trésorerie est à 62640.38 euros avant reversement.

515	Compte de trésorerie	63431,49D				791,11	63 431,49	791,11	62 640,38D
51		63431,49D				791,11	63 431,49	791,11	63 640,38D
Total Classe 5		63431,49D				791,11	63 431,49	791,11	62 640,38D

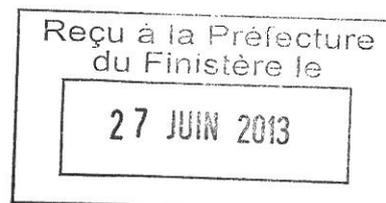
L'assemblée générale confirme lors de cette deuxième assemblée générale extraordinaire la délibération numéro 20 AG13 attribuant le boni de liquidation à l'Agence Quimper Cornouaille développement.

L'assemblée générale demande donc au comptable de reverser ce solde de trésorerie de 62640.38 à l'Agence Quimper Cornouaille Développement.



Le Président

Bernard POIGNANT



**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Séance du 24 juin 2013
Hôtel de Ville de Quimper

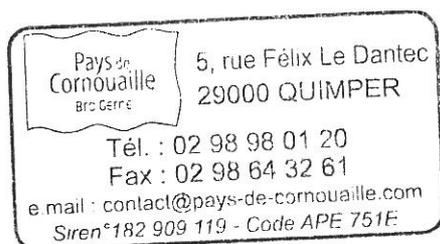
DELIBERATION N° 27 AG 14

Affectation des réserves à l'Agence Quimper Cornouaille Développement.

Le solde du compte 1068 étant à 18163.13 euros en balance d'entrée, l'assemblée générale extraordinaire constate la nécessité de reprendre dans les comptes de l'Agence Quimper Cornouaille Développement ce solde et demande en conséquence au comptable de payer en opération réelle au compte 1068 le mandat 5/2013.

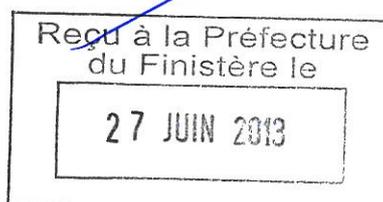
L'assemblée générale demande également au comptable de payer le mandat 6/2013 émis sur l'imputation 678 pour 44477.25. Le montant cumulé de ces deux mandats dont il est demandé le paiement au comptable correspond au reversement intégral du solde de trésorerie au profit de l'Agence Quimper Cornouaille Développement pour 62640.38 €. Ces deux mandats ont déjà été pris en charge par le comptable mais ce dernier attend l'autorisation de l'assemblée générale avant de réaliser le paiement.

L'assemblée générale autorise l'agent comptable à effectuer ces paiements.



Le Président

Bernard POIGNANT



**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Séance du 24 juin 2013
Hôtel de Ville de Quimper**

DELIBERATION N° 28 AG 14

L'assemblée générale extraordinaire constate :

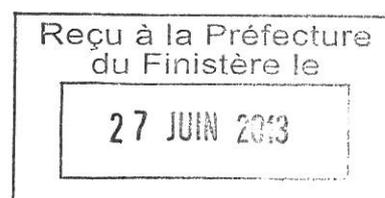
- qu'après paiement des mandats 5/2013 et 6/2013 il restera encore en balance un compte 110 pour un montant de 45268.36 euros. ;
- Ce solde au compte 110 correspondra exactement au résultat de fonctionnement 2013 de la liquidation ;

L'assemblée générale extraordinaire demande donc au comptable dès que possible de solder ce compte 110 par les comptes de classe 6 présents en balance de manière non budgétaire, afin d'éviter d'avoir à attendre la reprise de la balance d'entrée 2014 pour solder le compte 12 par le compte 110.



Le Président

Bernard POIGNANT



GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Séance du 24 juin 2013
Hôtel de Ville de Quimper

DELIBERATION N° 29 AG 14

L'assemblée générale donne quitus au comptable et au liquidateur dès que les écritures non budgétaires complémentaires autorisées par la délibération n° 28 AG 14 auront été réalisées et constate que la balance du GIP Pays de Cornouaille sera alors à zéro.



Le Président

Bernard POIGNANT

